

Covid-19 : le gouvernement envisage d'imposer un test négatif en complément du passe vaccinal

Par [Steve Tenré](#)

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Un personnel soignant fait analyser un test (photo d'illustration). ERIC GAILLARD / REUTERS

Cette mesure est contenue dans l'avant-projet de loi qui sera présentée le 27 décembre en Conseil des ministres. Certains de nos voisins européens imposent déjà cette règle pour accéder à des lieux comme les discothèques ou les bars.

Le passe vaccinal sera-t-il conditionné à la présence d'un test négatif? C'est en tout cas ce que prévoit le gouvernement dans l'avant-projet de loi transformant le passe sanitaire en passe vaccinal, qui devrait être adopté d'ici la fin du mois de janvier. Il est notamment écrit, dans l'article 1er, qu'un décret fixera les cas «*dans lesquels l'intérêt de la santé publique et l'état de la situation sanitaire (...) imposent un cumul de justificatifs*».

En d'autres mots, cela signifie que le passe vaccinal pourrait être accompagné d'un test négatif, selon les situations. Contacté par nos confrères du [Parisien](#), le ministère de la Santé confirme «*prévoir*» cette mesure, sans plus de précisions. Les notions de «*santé publique*» et «*état de la*

situation sanitaire» demeurant encore flous, cette double obligation, qui s'inspire de ce qui se fait chez nos voisins, pourrait être en vigueur dans les lieux à fort potentiel de contamination, comme les restaurants ou les bars.

À VOIR AUSSI – Covid-19: «Nous assumons la stratégie du passe vaccinal», déclare Gabriel Attal

Une mesure inspirée de nos voisins

Le passe vaccinal est déjà en vigueur dans d'autres pays d'Europe. Nommée 2G en Allemagne, la règle autorise seulement les vaccinés («*geimpfte*») et les guéris («*genesene*») à accéder à des lieux publics comme des restaurants ou salles de concert. Dans certaines localités, dont des régions allemandes, c'est la 2G+ qui est en vigueur: elle impose un test négatif lorsqu'il n'est pas possible de porter le masque ou de consommer assis comme dans les boîtes de nuit, les bars et autres activités de loisirs. La Suisse envisageait mi-décembre le recours à ces restrictions supplémentaires, et le Luxembourg les appliquera dès samedi pour les personnes n'ayant pas encore reçu leur dose de rappel, selon le quotidien «Luxemburger Wort».

Cette «2G+» éventuelle en France est en tout cas motivée par la forte circulation du virus - même chez les personnes vaccinées - et du variant Omicron, qui pourrait infecter quelques centaines de milliers de personnes par jour d'ici le mois de janvier, d'après le Conseil scientifique.

À VOIR AUSSI – Aucun «consensus» ne s'est dessiné sur le passe sanitaire en entreprise, selon Gabriel Attal